

## Traiter les vaches contre les poux assainit leurs veaux

### Treating cows against lice cleans their calves

F. PERSONNE (1), J.P. MOULIN (2)

(1) Ingénieur Syndicat Général des Cuirs et Peaux 87300 Bellac

(2) Vétérinaire praticien 46000 Saint-Laurent Lés Tours

#### INTRODUCTION

Les infestations de poux en élevages de veaux fermiers sous la mère sont fréquentes. Elles ne sont pas contrôlées de façon satisfaisante malgré l'emploi de molécules efficaces pour traiter ces parasites. De nouveaux protocoles doivent être étudiés afin de limiter les infestations et les contaminations croisées. Cet essai a permis de mettre en évidence l'importance de traiter les mères avant vêlage afin de limiter les contaminations des veaux.

#### 1. MATERIEL ET METHODES

Ce nouveau concept de traitement a été mis en place dans des élevages du département du Lot produisant des animaux de type "veaux sous la mère". 4 groupes ont été constitué en fonction du type de traitement

**Groupe 1 (G1) :** Elevages témoins n'effectuant **aucun traitement** ni sur les mères ni sur les veaux. 23 veaux suivis

**Groupe 2 (G2) :** Elevages effectuant **un traitement** sur l'ensemble du troupeau des **mères trois semaines avant les 1<sup>er</sup> vêlages** avec de la deltaméthrine (Versatrine®) en pour-on à la posologie de 10 ml par animal. Les veaux ne reçoivent aucun traitement. 32 veaux suivis

**Groupe 3 (G3) :** Elevages effectuant **deux traitements** sur l'ensemble du troupeau des **mères**, l'un **trois semaines avant les 1<sup>er</sup> vêlages**, l'autre **au moment du vêlage** avec de la deltaméthrine en pour-on à la posologie de 10 ml par animal à chaque intervention. Les veaux ne reçoivent aucun traitement. 12 veaux suivis

**Groupe 4 (G4) :** Elevages effectuant **un traitement partiel sur le troupeau des mères** (un animal n'a pas été traité) trois semaines avant les 1<sup>er</sup> vêlages avec la deltaméthrine en pour-on à la posologie de 10ml par animal. Les veaux ne reçoivent un traitement qu'à J 90.

#### 2. RESULTATS

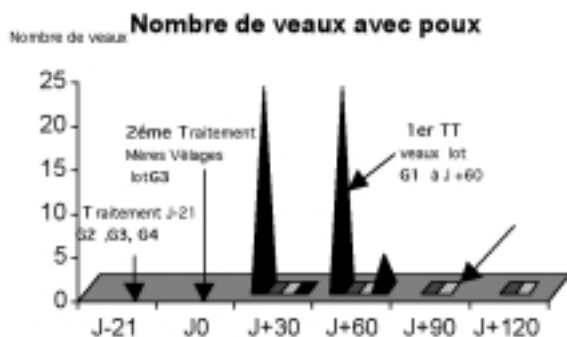


Figure 1 : contrôles de l'infestation des veaux en fonction des lots et des dates

Sur les veaux des groupes 2 et 3 (1 ou 2 traitements complets des mères avant vêlage), aucun pou n'a été trouvé.

Le contrôle et le comptage des poux a été réalisé tous les 30 jours, sur des surfaces de 5 cm<sup>2</sup> sur le cou et le dos de chaque veau.

Tableau 1 : nombre de veaux avec présence de poux

	Nbre veaux suivis	J-21	Vêlage	J+30	J+60	J+90	J+120
G1	23			23	TT MERES	-	-
G2	32	TT MERES		0	0	0	0
G3	12	TT MERES	TT MERES	0	0	0	0
G4	21	TT MERES		0	4	TT MERES	-

Tous les veaux issus des mères non traitées ont été parasités par des poux dès le 30<sup>ème</sup> jour. Quatre veaux du G4 (traitement partiel sur les mères) présentaient des poux au 60<sup>ème</sup> jour. (TT MERES = Traitements des mères)

#### CONCLUSION

La décontamination des mères avant le vêlage permet d'élever des veaux non infestés par les poux jusqu'à leur départ pour la boucherie, tout en améliorant fortement la production des peaux destinées à la tannerie.

Ce nouveau concept, d'un faible coût, autorise ainsi une meilleure intégration de cette production "veau sous la mère" dans une démarche qualité bouchère labellisée.

Appliqué tôt sur les mères, ce traitement n'entraîne pas de délai d'attente. Un traitement avec un insecticide mural peut être réalisé en complément vis à vis des poux broyeur.

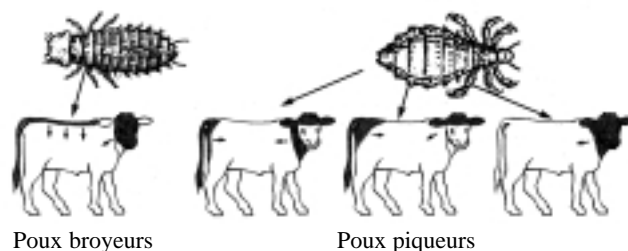


Figure 2 : localisation des poux selon les types broyeur et piqueurs